

# Garantie limitée Interstate Batteries – Canada

(applicable aux batteries achetées avant le 1er mai 2012)

Interstate Battery System of America, Inc. ("IBSA") garantit seulement à l'acheteur original que: 1) cette batterie est garantie contre tout défaut matériel ou défaut de fabrication pendant le nombre de mois indiqués sur l'étiquette et 2) avant l'installation ou l'utilisation, l'état de charge de la batterie a été conservé à un niveau égal ou supérieur au niveau minimum considéré nécessaire selon les normes de l'industrie pour que les batteries fonctionnent efficacement lors de leur utilisation ou de leur installation. S'il faut un ajustement suite à un défaut matériel ou un défaut de fabrication et que la batterie N'EST PAS DÉCHARGÉE après l'installation ou l'utilisation, veuillez retourner la batterie chez un dépositaire autorisé.

Dans les dix-huit (18) mois suivant la date d'achat originale, toutes les batteries pour les voitures de passagers avec une garantie totale de soixante-cinq (65) mois et les batteries suivantes C24-XHD, C24F-XHD, C27-XHD, C27F-XHD, C50-XHD, C78DT-XHD et les tailles 29H et 31, seront remplacées sans frais (sauf les taxes). Dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'achat originale, toutes les batteries pour les voitures de passagers avec une garantie totale de soixante-quinze (75) mois seront remplacées sans frais (sauf les taxes). Dans les trente (30) mois suivant la date d'achat originale, toutes les batteries avec une garantie totale de quatre-vingt-cinq (85) mois seront remplacées sans frais (sauf les taxes). Dans les douze (12) mois suivant la date d'achat originale, toutes les batteries marines suivantes HD24-DP, 24M-HD, 24M-RD, 24M-XHD, SRM-24, 27M-XHD, SRM-27, SRM-27B, SRM-29, seront remplacées sans frais (sauf les taxes). Après la période de remplacement sans frais et pour le nombre de mois qui reste pour la période de garantie désignée, l'acheteur original peut obtenir une batterie de remplacement de taille semblable en payant les frais proportionnels selon les frais mensuels publiés basés sur la Liste de Prix des batteries multipliés par le nombre de mois écoulés depuis la date d'achat originale.

Lorsqu'une batterie de voiture pour passagers est utilisée dans un véhicule diesel (sauf les voitures de passagers et les camionnettes diesels non utilisés à des fins commerciales) un usage commercial, un camion de plus d'une tonne, un usage marin, véhicule récréatif, tracteur de pelouse, motoneige, etc. et qu'elle s'avère défectueuse au niveau des matériaux ou de la fabrication, elle sera remplacée sans frais (sauf les taxes, s'il y a lieu) au cours des six (6) mois suivant la date d'achat originale. La durée de la garantie est la moitié de la durée indiquée sur l'étiquette de la batterie. Toute batterie utilisée dans l'entretien d'un véhicule électrique (sauf les voitures de golf) a une garantie de douze (12) mois proportionnels.

POUR OBTENIR LE SERVICE DE GARANTIE, RAPPORTER LA BATTERIE AU DÉPOSITAIRE DE INTERSTATE BATTERY OÙ LA BATTERIE A ÉTÉ ACHETÉE OU APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS QUI SE TROUVE SUR VOTRE BATTERIE POUR CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DU DÉPOSITAIRE LE PLUS PRÈS. TOUTES LES BATTERIES SONT CONÇUES POUR RÉPONDRE À CERTAINES SPÉCIFICATIONS DE PERFORMANCE, TEL QUE LES AMPÈRES DE DÉMARRAGE À FROID ET UNE CAPACITÉ DE RÉSERVE, MAIS SUITE À L'UTILISATION VARIÉES ET CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DIFFÉRENTES, IL EST IMPOSSIBLE DE PRÉVOIR LA DURÉE DE VIE UTILE DE CETTE BATTERIE OU DE TOUTE AUTRE BATTERIE. SI CETTE DERNIÈRE VIENT À CONNAÎTRE UNE DÉFAILLANCE DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, LA GARANTIE LIMITÉE DEVRA CONTRÔLER LES MODALITÉS D'AJUSTEMENT. LA RESPONSABILITÉ D'IBSA SE LIMITE AU REMPLACEMENT DE LA BATTERIE CONFORMÉMENT À CE QUI PRÉCÈDE. IBSA NE SERA PAS RESPONSABLE DES FRAIS CONSÉCUTIFS OU ENCOURUS POUR L'INSTALLATION. CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS LES DOMMAGES CAUSÉS À LA BATTERIE PAR LA NÉGLIGENCE, UNE UTILISATION ABUSIVE, DESTRUCTION PAR INCENDIE, SURVOLTAGE, COLLISION, EXPLOSION, CONGÉLATION, VOL, SURCHARGE, MAUVAIS ENTRETIEN DE LA BATTERIE OU DOMMAGE CAUSÉ PAR L'UTILISATION D'ADDITIFS SPÉCIAUX DANS LA BATTERIE.

Cette garantie REMPLACE toute autre garantie, exprimée ou impliquée, incluant sans s'y limiter toute garantie impliquée de VALEUR MARCHANDE ou d'adaptation à un usage particulier.

REMARQUE : Certains états ne mettent pas de limites de durée de garantie impliquée ni d'exclusion ou de limite aux dommages indirects ou consécutifs, donc il se peut que les limites précédentes ne s'appliquent pas dans votre cas. Cette garantie vous donne certains droits légaux précis et vous pouvez en avoir d'autres qui varient d'un état à l'autre.

© 2008 Interstate Battery System of America, Inc.